

VK/KS

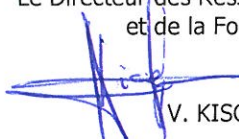
AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES

Ce recrutement, ouvert par le Centre Hospitalier Alès-Cévennes au titre de l'année 2012, a pour objet de pourvoir 3 postes d'assistantes médico administratives vacants dans l'établissement

PERIODE D'INSCRIPTION	
Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Jeudi 1 mars 2012	Lundi 02 avril 2012
Nombre de postes ouverts au C.H ALES-CEVENNES : 3	
MODALITES D'INSCRIPTION	
Inscriptions exclusivement sur dossier comprenant :	
<ul style="list-style-type: none">- une lettre de candidature- un curriculum vitae détaillé à jour à la date d'ouverture du concours sur titres.- la copie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire.- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.- Un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (cf document joint)	
Ce dossier pourra	
<ul style="list-style-type: none">- soit être déposé avant la date limite de clôture auprès de la DRHF du Centre Hospitalier Alès Cévennes, aux heures de permanence exclusivement. Un récépissé sera alors remis à chaque agent, avec le tampon du service indiquant la date de réception.- soit être envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Alès Cévennes – Direction des Ressources Humaines – Service Recrutement – 811, avenue du Docteur Jean Goubert – BP 20131 – 30103 ALES CEDEX	
En cas de réclamation, seuls le récépissé remis par la DRHF lors du dépôt de dossier ou l'avis de réception de la poste seront pris en compte, comme preuves de dépôt dans le délai réglementaire.	
CONDITIONS D'ACCES	
Ce concours est ouvert :	
<ul style="list-style-type: none">- aux candidats justifiant au moins 4 ans de services publics au 01 janvier 2012.- Aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au 2^{ème} alinéa du 2^o de l'article 29 de la Loi du 09 janvier 1986.	
DEROULEMENT DU CONCOURS	
Le concours sur épreuves comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.	
<ul style="list-style-type: none">- L'épreuve d'admissibilité est une épreuve orale qui consiste en une mise en situation sur le poste de travail d'une durée de 15 minutes permettant d'apprécier les capacités du candidat à exercer les fonctions d'assistante médico administrative.- L'épreuve d'admission consiste à un entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions de connaissances générales relatives à son environnement professionnel.	

Fait à Alès, le 10 février 2012

P/Le Directeur
Le Directeur des Ressources Humaines
et de la Formation


V. KISGEN